



Prêt d'argent sans reconnaissance de dette

Par **ElisabethR**, le **16/10/2017** à **21:41**

Bonjour,

J'ai prêté environ 5000 euros à une personne en espèce, en payant ses factures par carte bleue depuis fin 2015 jusqu'à Juillet 2017. Dès le premier prêt de 800 euros en espèces (fin 2015), j'ai eu des promesses orales de remboursements début 2016 pour le premier prêt, non faits. L'emprunteur m'a avoué ne pas pouvoir. J'ai accepté et patienté. Depuis, cette amitié m'a menée à faire confiance à la personne et à continuer de l'aider à plusieurs reprises compte tenu de ses problèmes. J'ai un rendez-vous avec un conciliateur début Novembre. Le 16/10/2017, nous devions nous voir à nouveau, cependant la personne a annulé à nouveau notre entrevue. Depuis Janvier 2017, il a été d'accord pour faire une reconnaissance de dette, que j'attends toujours. J'ai des mails prouvant qu'il y a une dette dont il ne valide jamais le montant. Le 16/10/2017, la personne m'a envoyée le mail suivant : "Je ne suis pas dispo ce soir pour parler. Je ne serais plus dispo d'ailleurs, Je me suis renseigné de mon côté et je n'ai pas à subir tes changements d'humeur, tes façon de me rabaisser, et tout ce que tu me demande d'une manière parfois violente (dans les mots). Je ne ferais plus suite à tes mails, sms ou appel. Si tu souhaite passez par la justice fait le et je me défendrais tout simplement". Je suis moi même épuisée de devoir demander mon remboursement et courir après. Je comprends sa réaction. Je désire un arrangement à l'amiable, mais sans communiquer cela s'avèrerait impossible. MA QUESTION : Est-ce que dire mon mécontentement à la personne, mettre en doute ses dires, se méfier par mail ou lui demander à plusieurs reprises ce remboursement peut-il me faire défaut ???

Merci

Par **jos38**, le **16/10/2017** à **22:39**

bonsoir. mettre en doute ses dires? depuis 2015, cette personne vous mène en bateau. non seulement elle ne respecte pas son engagement de vous rembourser le 1er prêt mais vous lui en faites d'autres sans exiger une reconnaissance de dettes!! dans son dernier mail, elle e l'intelligence de ne pas parler de l'argent qu'elle vous doit...il y a peu de chance qu'elle se présente à la conciliation

Par **Visiteur**, le **16/10/2017** à **23:28**

Bonsoir,
Quelle trace des paiements avez vous conservées ?

Par **nihilscio**, le **16/10/2017** à **23:38**

Bonsoir,

Vous n'avez ni preuve ni même commencement de preuve par écrit. Le recouvrement de votre créance dépend entièrement du bon vouloir de votre débiteur.

Par **amajuris**, le **17/10/2017** à **09:05**

bonjour,
il me semble que la loi indique qu'à partir d'un certain montant (1500 €), il faut en cas de prêt, établir une reconnaissance de dettes.
dans votre cas, si vous vous arrêtez à un arrangement à l'amiable, vous pouvez faire le deuil de vos 5000 €.
même devant un tribunal, il n'est pas certain que vous obteniez satisfaction.
salutations

Par **ElisabethR**, le **17/10/2017** à **13:39**

Bonjour à tous,
Merci pour vos commentaires. J'ai des mails de sa part où il ne nie pas la dette mais n'en reconnaît jamais le montant. Je n'ai pas remis 5000 euros en une seule fois. Cela s'est organisé sur 2 ans : 200 euros par ci, 800 et cetera. Avec chaque fois des promesses de remboursements. J'ai fait confiance. J'ai un mail où il valide les montants mais me signale avoir fait davantage de remboursements sur ses frais téléphoniques. Il m'a déjà un peu rendu, mais pas énormément.
J'ignore ce que mon mail vaut... Je pense que le conciliateur pourra me donner des détails là

dessus.

Par **Visiteur**, le 17/10/2017 à 13:58

Je renouvelle ma question

Si vous avez payé des factures via chèque ou CB, quelle trace des paiements avez vous conservées ?

Par **ElisabethR**, le 17/10/2017 à 14:39

Mes décomptes bancaires où j'ai surlignés mes divers paiements.

Par **jos38**, le 17/10/2017 à 15:03

re. rien ne prouve que vous n'avez pas effectué ces paiements de votre plein gré. vous parlez d'un mail où il valide les montants, c'est-à-dire? est-ce qu'il écrit qu'il vous doit effectivement "tant" qu'il vous remboursera à telle date?

Par **ElisabethR**, le 17/10/2017 à 15:35

J'indiquais le 18 Mai 2017 à la personne par mail qu'il me devait 3944 euros. Il m'a répondu : "Je te contacterais en effet pour se mettre d'accord, je note que tu n'a noter aucun remboursement Bouygues tel alors qu'il y en a eu. Je me rappel très Bien que plusieurs facture ton été donner en espèce le Joues même. En ce qui concerne les autres choses oui je suis D'accord je ne veux plus te voir, tes façon de réagir Ne sont pas normal pour moi, toujours revenir Sur le même sujet est épuisant". Que pensez vous de ce premier ? J'ai également ce mail du 11 Septembre 2017 de sa part : "Je pense aussi que ce voir en public est une bonne idée, cependant je met un doute quand a un accord sur la somme ... tu sais que j'en arrive à me dire que si j'avais 10000 euros je te les donnerais pour être tranquille. Après bien sûr que tu ma aider et que je te doit des sous, bien sûr que je te rembourserais et c'est normal ça je l'ai toujours dit. Maintenant ta façon de faire fait peur et je ne sais plus comment m'en sortir. Je sais plus quoi faire vraiment, tu rajoute tout ce qui m'arrive en ce moment et je ne sais plus où j'en suis et ce que je dois faire".

Je réitère également mes remerciements pour vos interventions.

Par **ElisabethR**, le 17/10/2017 à 19:11

Je pense étant donné mes nombreux échanges avec la personne qui me fait tourner en rond que je pourrais justifier qu'il s'agit bien d'un prêt. Je redoute davantage de ne pas réussir à faire signer la reconnaissance de dette

Par **Visiteur**, le **17/10/2017** à **20:29**

Si vous parvenez à lui faire signer cette reconnaissance de dettes, n'oubliez pas d'indiquer une date limite de paiement, qui vous permettra de saisir le tribunal d'instance pour obtenir une ordonnance du juge.

Par **ElisabethR**, le **26/12/2017** à **22:29**

Bonjour

Je reviens sur mon thème : dette sans reconnaissance de dette. Mon débiteur a indiqué verbalement devant le conciliateur me devoir la somme de 1500 euros. Il ne dépasse donc pas le montant que la reconnaissance de dette imposerait. C'est malin. Il me doit 4000 euros dans la réalité. Mais je n'ai pas de preuves. Juste des mails et textos non reconnus. Le conciliateur m'indique de prendre un avocat. Je ne peux financer ces frais. J'ai prêté toutes mes économies à cette personne. J'aimerais poursuivre en justice, mais aimerait que l'on me confirme que je n'y vais pas pour rien et perdre et avoir d'autant plus de frais à ma charge....
Merci de vos indications